



CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE
Séance du 13/06/2023

DELIBERATION
n° CEVE-2023-33

relative à l'élection du vice-président étudiant de l'Université Toulouse Capitole

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment le I. et le III. de ses statuts annexés,

Vu les candidatures de :

- Mme Hairaty DJIBO, suppléante Mme Joséphine STERN,
- M. Raphaël PERRET, suppléante Mme Georgia PAON,

Vu le procès-verbal de dépouillement du premier tour de scrutin, en date du 13 juin 2023, faisant état des résultats suivants :

- Nombre de bulletins blancs et nuls : 2
- Madame Hairaty DJIBO / suppléante Madame Joséphine STERN : 14 suffrages exprimés
- Monsieur Raphaël PERRET / suppléante Mme Georgia PAON : 19 suffrages exprimés

Considérant qu'en application du III. de l'article 9 susvisé des statuts de l'Université Toulouse Capitole, le conseil des études et de la vie étudiante élit le vice-président étudiant de l'Université parmi les représentants des étudiants de ce conseil, à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Chaque candidat se présente avec un suppléant également représentant étudiant du conseil.

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

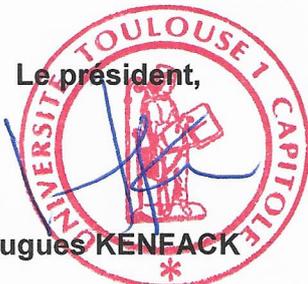
Article 1^{er}

M. Raphaël PERRET est élu vice-président étudiant de l'Université Toulouse Capitole.

Mme Georgia PAON est élue vice-présidente étudiante.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'université Toulouse Capitole, et transmise à la rectrice de la région académique Occitanie.

Le président,

Hugues KENFACK